

**STAFF UNION BULLETIN**  
**BULLETIN DU SYNDICAT**  
**BOLETIN DEL SINDICATO**



7 juillet 2009

*La crise financière, le Pacte pour l'emploi et le Bureau*

Le Syndicat suit avec grand intérêt les débats de la Conférence internationale du Travail concernant la crise économique mondiale et la voie à suivre. Le parterre impressionnant de sept chefs d'État et de deux chefs de gouvernement, ainsi que la présence de représentants de haut niveau des travailleurs, des employeurs et des gouvernements, ont conféré une crédibilité au rôle clé que l'OIT aura à jouer en plaçant le travail décent au cœur de la relance. Le Pacte pour l'emploi a mis tous les acteurs – les mandants de l'OIT et le Bureau lui-même – en « mode crise », décrivant les différents domaines dans lesquels chaque partie sera appelée à agir.

Il est encourageant de constater que le Pacte pour l'emploi a reconnu que: «...*en particulier lors de fortes tensions sociales, il est fondamental de renforcer le respect et l'utilisation des mécanismes du dialogue social, notamment la négociation collective, à tous les niveaux, si besoin es*». Cela constitue une reconnaissance importante du fait que le dialogue – y compris la négociation collective – peut aider les parties à s'adapter aux changements et renforcer la détermination de chacun à mener les actions nécessaires pour surmonter la crise. Bien entendu, ces principes s'appliquent dans le cadre du Bureau ainsi qu'à l'extérieur. Bien que le Bureau soit «en mode crise», pour répondre efficacement aux requêtes de nos mandants, comme l'indique la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et, désormais, le Pacte pour l'emploi, le Comité du Syndicat du personnel s'en tient à ce qu'a exprimé son président dans son allocution au Conseil d'administration, à savoir :

*«[...] en période de changement et de crise, l'information, la concertation et la négociation deviennent encore plus indispensables. Pour répondre à la crise financière – mais aussi pour mieux servir les mandants –, nous sommes pleinement ouverts au changement.»*

[...]

*«Cependant, dans une époque où l'évolution s'accélère, dans une période de crise, nous estimons que tout examen de questions relatives aux termes et conditions de travail ne peut que bénéficier au plus haut point de la participation des représentants du personnel, et cela dès les premières phases du processus. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle le rôle de défense des intérêts du personnel qui incombe au Syndicat du personnel est consacré par le Statut du personnel lui-même.»*

Il est évident que la Déclaration aussi bien que le Pacte pour l'emploi demandent au Bureau, partant, à son personnel, de revoir ses méthodes de travail, ses structures et sa gouvernance internes. Le Syndicat est prêt à agir en tant que partenaire dans les politiques de négociation et dans la mise en œuvre du changement, dans l'intérêt de l'Organisation et du personnel.

Nous allons continuer à défendre les droits et les intérêts du personnel et à œuvrer à l'amélioration des politiques, des procédures et des pratiques, dans l'intérêt général de l'Organisation, et nous entendons notamment:

- améliorer la sécurité de l'emploi, et limiter l'utilisation des contrats précaires;
- établir des procédures de recrutement et de sélection équitables, transparentes et objectives, permettant au candidat le plus qualifié d'être sélectionné, et tenant dûment compte du développement des carrières du personnel, y compris celui de la coopération technique et du personnel ayant des contrats précaires;
- limiter l'incidence de l'expansion des ressources extrabudgétaires, en particulier en ce qui concerne les deux questions évoquées plus haut;
- reconnaître la précieuse contribution – passée, présente et future – du personnel du BIT à l'Organisation, et faire en sorte que ses droits soient protégés; et
- opérer des restructurations sur le terrain, tenant pleinement compte des implications humaines de toute mesure proposée, tout en répondant aux besoins globaux de l'Organisation.

Le changement fait naturellement partie de l'évolution de toute organisation. Les mandats ayant appelé le Bureau à évoluer, il incombe à chacun d'entre nous d'être ouvert à ce changement. Il est essentiel que la direction garantisse des niveaux élevés de communication et de transparence, de sorte que le personnel devienne un acteur de ce changement. Et le Syndicat du personnel a bien l'intention de continuer à jouer un rôle actif dans le processus de gestion du changement.

Ces prochains mois seront cruciaux à cet égard; le Syndicat restera en communication avec vous, par le biais de messages et de réunions, afin de recueillir votre point de vue ou pour vous informer sur tout événement lié aux politiques susmentionnées. Comme toujours votre opinion, votre vigilance et votre participation seront décisives pour assurer les meilleurs résultats possibles. Nous appelons également tous les nouveaux membres du personnel recrutés récemment par l'Organisation – y compris les personnes dont le poste est financé par des sources extrabudgétaires ou qui ont été engagées à court terme – à se joindre à nous et à soutenir notre action pour la défense de leurs droits. De plus, les collaborateurs extérieurs et les stagiaires sont aussi invités à s'impliquer dans les activités du Syndicat.

---